

Fiche mémo ASAP

L'avancement dans le corps des TSEEAC

L'avancement au grade de TSEEAC principal

Peuvent être promus au grade de TSEEAC de classe principale les TSEEAC de classe normale réunissant toutes les conditions suivantes :

- ☀ compter sept années au moins de service depuis leur nomination en qualité de TSEEAC stagiaire (début de la deuxième année de scolarité à l'ÉNAC pour un TSEEAC recruté par concours externe) ;
- ☀ être détenteur de la 1^e qualification statutaire TSEEAC depuis au moins un an.

Points d'attention

Bénéficient de règles particulières de comptabilisation de la durée des services :

- ☀ Certains anciens militaires ;
- ☀ les lauréats du concours de recrutement sur titres (recrutement sur la base de la détention d'une licence européenne de contrôleur d'aérodrome) ;
- ☀ les TSEEAC ayant bénéficié d'un recrutement réservé aux personnes handicapées.

Par ailleurs, des règles particulières peuvent s'appliquer à la comptabilisation des services en cas d'interruption de carrière (disponibilité, congé parental, congé formation, inaptitude, etc.).

L'avancement au grade de TSEEAC exceptionnel

Peuvent être promus au grade de TSEEAC de classe exceptionnelle les TSEEAC de classe principale réunissant toutes les conditions suivantes :

- ☀ compter six années au moins de service dans le grade de TSEEAC de classe principale ;
- ☀ être détenteur de la 2^e qualification statutaire TSEEAC depuis au moins un an.

Point d'attention

Des règles particulières peuvent s'appliquer à la comptabilisation des services en cas d'interruption de carrière (disponibilité, congé parental, congé formation, inaptitude, etc.) ou pour certains anciens militaires.